

## DON PONCTUEL

Complétez ce PDF remplissable et :

- Si vous faites un virement : envoyez-le par mail à [contact@fondation-grainedavenir.org](mailto:contact@fondation-grainedavenir.org) ou par voie postale à

**Graine d'avenir – Fondation CGP Expert**  
c/o CGP Expert  
12 rue des Francs bourgeois - BP 50638  
35106 RENNES Cedex 3

- Si vous donnez par chèque : par voie postale à l'adresse ci-dessus.

**Attention : si vous souhaitez bénéficier d'une déduction d'impôt pour 2023, adressez-nous votre don au plus tard le 26/12/2023.**

### VOS COORDONNEES

Prénom / Nom

Entreprise

Adresse

Email @

Je fais un don ponctuel de  500 €\*  1000 €\*  2000 €\*  3000 €\* Montant libre : €\*

Par virement à l'aide du RIB ci-dessous. **Merci d'indiquer dans la référence de votre virement « Graine d'avenir - Fondation CGP Expert » et votre nom.**



Relevé d'Identité Bancaire  
AGENCE DES CLIENTELES SIEGE  
56 RUE DE LILLE  
75356 PARIS SP 07

Cadre réservé au destinataire du relevé

FONDATION DE FRANCE  
40 AVENUE HOCHÉ  
75008 PARIS

Domiciliation : **SIEGE SOCIAL**

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000100222L	76

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

**FR6740031000010000100222L76**

Identifiant International de la banque (BIC)

**CDCGFRPPXXX**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et évite des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

Par chèque. Merci de retourner votre chèque à l'ordre de "Graine d'avenir - Fondation CGP Expert" accompagné de ce formulaire dûment complété à l'une des adresses évoquées en tête de ce document **en respectant les dates, si vous souhaitez bénéficier des réductions fiscales pour l'année 2023.**

Nous vous rappelons que par mesure de simplification, vous pouvez faire un [don en ligne sur notre site fondation-grainedavenir.org](https://www.fondation-grainedavenir.org)

Fait à : Le : Signature **obligatoire**

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON REGULIER ? > VOIR PAGE SUIVANTE

\* Vos dons à la Fondation, ponctuels ou réguliers, peuvent bénéficier de réductions d'impôts :

- 66 % à l'impôt sur le revenu : pour un don de 500 € par exemple, votre réduction d'impôt est de 330 €, votre don net s'élève à 170 €. Le don est plafonné dans la limite de 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reporté sur 5 ans.
- 75 % A l'IFI, pour un don de 1000 €, la réduction est de 750 €, votre don net s'élève à 250 €. La réduction est plafonnée à 50 000 €.
- 60 % à l'IS (entreprise / holding), pour un don de 3000 €, votre crédit d'impôt est de 1800 €, votre don net s'élève à 1200 €. Don plafonné à 20 000 € ou 5 % du CA pour les entreprises ayant un CA supérieur à 4M€. L'excédent est reportable sur 5 ans. La fraction de don > à 2M€ ouvre droit à une réduction d'impôt de 40%.

## DON REGULIER

## VOS COORDONNEES

Prénom / Nom

Entreprise

Adresse

Email @

Je choisis le soutien régulier, je fais un don\*  mensuel de €  trimestriel de €.

Je souhaite que mon premier don régulier soit prélevé sur mon compte bancaire au mois de 20

*Les dons réguliers sont prélevés le 15 de chaque mois. Ils ouvrent droit à la réduction fiscale en vigueur sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune immobilière et l'impôt sur les sociétés. Ces dons feront l'objet d'un reçu fiscal couvrant l'ensemble des prélèvements, envoyé une fois par an.*

J'ai bien noté que je peux suspendre ou stopper mes dons à tout moment.

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

## À retourner avec un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.*

## Désignation du compte à débiter :

N° IBAN :                     Code BIC :          

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE : FONDATION DE FRANCE - N°ICS : FR 84 ZZZ 292 311 - 40 AVENUE HOCHÉ - 75008 PARIS

*Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès des créanciers à : Fondation de France 40 avenue Hoche - 75008 Paris, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.*

Merci de retourner vos éléments accompagnés de ce formulaire dûment complété à :

Graine d'avenir – Fondation CGP Expert  
c/o CGP Expert  
12 rue des Francs bourgeois - BP 50638  
35106 RENNES Cedex 3

Fait à :

Le :

Signature **obligatoire**

\* Vos dons à la Fondation, ponctuels ou réguliers, peuvent bénéficier de réductions d'impôts :

- 66 % à l'impôt sur le revenu : pour un don de 500 € par exemple, votre réduction d'impôt est de 330 €, votre don net s'élève à 170 €. Le don est plafonné dans la limite de 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reporté sur 5 ans.
- 75 % A l'IFI, pour un don de 1000 €, la réduction est de 750 €, votre don net s'élève à 250 €. La réduction est plafonnée à 50 000 €.
- 60 % à l'IS (entreprise / holding), pour un don de 3000 €, votre crédit d'impôt est de 1800 €, votre don net s'élève à 1200 €. Don plafonné à 20 000 € ou 5 % du CA pour les entreprises ayant un CA supérieur à 4M€. L'excédent est reportable sur 5 ans. La fraction de don > à 2M€ ouvre droit à une réduction d'impôt de 40%.